



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **AQUASATIS***

de la société AVENTERRA SAS

numéro de dossier n°2026-0126

Vu le courrier d'information de l'Anses du 23 janvier 2026 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante AQUASATIS,

Considérant la date d'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante AQUASATIS,

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales	
Nom(s) du produit	AQUASATIS
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AVENTERRA SAS 15 Rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE France
Classe - Type	Matière fertilisante
Etat physique	Solution
Numéro d'intrant	960-2015.01
Numéro d'AMM	1150016

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	
Date de l'échéance de l'AMM	14/01/2026
Date limite pour la vente et la distribution	14/07/2026
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	14/07/2027

A Maisons-Alfort, le 10/02/2026

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)